« Pour accroître ses compétences, la CEA devra jouer sur le transfrontalier »

Géographe, enseignant à l'université de Rennes-II, Olivier Vergne a soutenu en janvier une thèse de doctorat sur la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). « Pas de territoire sans rivalités de pouvoir », rappelle-t-il en préambule à cette étude de « géopolitique locale ».

Olivier Vergne, vous écrivez, dans votre thèse de doctorat, que la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) n'aurait pas vu le jour sans le « régionalisme républicain » de la droite locale : pouvez-vous préciser cette notion ?

À mon arrivée en Alsace, j'ai été marqué par la grande prudence de la droite centriste majoritaire à l'égard de l'État central - beaucoup plus prudente que les élus bretons, par exemple. Il existe certes une représentation de l'Alsace « victime de Paris », mais elle reste assez feutrée. La droite a fait preuve d'une volonté d'expérimentation institutionnelle, avec notamment le projet de conseil unique [NDLR : rejeté par le référendum de 2013]. Au moment de la réforme des régions, l'année suivante, Philippe Richert [alors président du conseil régional d'Alsace] a rapidement proposé un contre-projet, en réactivant celui de conseil unique, plutôt que de s'opposer frontalement à l'État central. Il y a toujours une volonté constructive de faire gagner à la fois l'Alsace et l'État.

Mettre en avant le fonctionnel, gommer l'identitaire

En étudiant l'histoire politique alsacienne dans le cadre de ma thèse, je me suis rendu compte que l'attitude contemporaine de toujours rappeler l'attachement des Alsaciens à la France – ce qui n'empêche pas de revendiquer davantage de pouvoirs – se retrouvait déjà au XIX's siècle. C'est un élément fort de la culture de la droite alsacienne, depuis longtemps. Il



Le Premier ministre Jean Castex à la tribune de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), le 23 janvier à Colmar. Au sein de la droite centriste majoritaire dans la région, « il y a toujours une volonté constructive de faire gagner à la fois l'Alsace et l'État », constate Olivier Vergne.

Archives L'Alsace/Vanessa MEYER

a permis d'avancer sur la question de la CEA.

Vous soulignez à quel point l'argument transfrontalier a été central dans la création de la CFA

Cet argument a offert une solution « gagnant-gagnant » aux acteurs de la négociation. Il correspondait totalement à l'agenda politique présidentiel de renforcement de la construction européenne et du couple franco-allemand, illustré par le traité d'Aix-la-Chapelle. Toute la finesse de la stratégie des élus alsaciens a été de mettre l'accent sur cet argument transfrontalier en gommant toute dimension identitaire. On le voit en analysant le projet d'eurocollectivité remis au préfet Marx par les présidents des deux départements [NDLR: Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry]. La dimension fonctionnelle, économique, au service de la France, est mise en avant, pour ne pas effrayer l'État central, dans le contexte d'une remontée de l'autonomisme.

Pour accroître ses compétences et éventuellement sortir du Grand Est, la CEA devra renforcer cette dimension transfrontalière. Mais l'enjeu est différent dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin, avec le nombre important des personnes qui travaillent à Bâle et le projet de reconversion du territoire de Fessenheim. Dans le projet d'eurocollectivité, on parle beaucoup des relations avec l'Allemagne : le renforcement du couple franco-allemand à travers cette collectivité a séduit l'État central. Mais on parle très peu de la Suisse, alors que cette relation est très importante pour le Sud Alsace. Des concurrences peuvent donc apparaître à l'avenir entre conseillers hautrhinois et bas-rhinois sur les priorités financières en matière de projets transfrontaliers.

Les élus alsaciens ont-ils joué sur les deux tableaux en « vendant » du transfrontalier à l'État et de l'identitaire à leur base ?

Je pense que le discours sur le transfrontalier est sincère chez les élus qui dirigeaient les exécutifs des deux départements. Mais l'enjeu identitaire a beaucoup joué aussi, notamment parce que les conseillers départementaux ont bien perçu le malaise qu'avait provoqué la disparition de l'Alsace et se sont retrouvés face à une nouvelle concurrence autonomiste.

« Derrière les grands discours, l'État reste assez frileux »

Ce que je trouve très intéressant, c'est le lien qui peut être fait entre l'enjeu économique du transfrontalier et l'enjeu identitaire, avec la définition de l'allemand comme forme écrite de la langue régionale. Cette définition permet de répondre d'une certaine façon – contestée par certains – à l'enjeu identitaire tout en facilitant l'embauche des Alsaciens de l'autre côté de la frontière – ce qui me paraît être l'objectif principal des grands élus.

La CEA, première expérience de la « différenciation territoriale » proposée par Emmanuel Macron, est-elle amenée à faire école dans le reste de l'Hexagone?

Il existe en Bretagne un projet de fusion des quatre départements et de la région, mais les élus ont moins d'arguments : ils ne peuvent pas jouer sur cet enjeu transfrontalier – la Grande-Bretagne est un peu loin et elle ne fait plus partie de l'Union européenne. L'agriculture et la gestion de l'eau, mises en avant, sont des thèmes moins forts.

Et derrière les grands discours. l'État reste assez frileux. cette « différenciation territoriale » reste timide. La CEA n'a recu qu'une seule compétence de l'État, la gestion des routes nationales et des autoroutes non concédées. La CEA souhaitait surtout récupérer des compétences du Grand Est. Mais si l'État commence à accepter ce genre de transferts, cela peut provoquer des revendications similaires ailleurs - et des tensions entre collectivités difficiles à gérer. Même quand elles sont du même bord politique. Je pense que la différenciation pourrait plus facilement renforcer le pouvoir des intercommunalités, notamment des grandes métropoles.

L'Alsace avait déjà son droit local et son régime spécifique des cultes : si la différenciation territoriale n'est pas accordée ailleurs, ce statut d'exception va sortir renforcé de la présidence Macron, au risque de s'attirer des critiques, comme on l'a déjà entendu ces derniers mois...

Le droit local, vu de l'extérieur, il est vrai que c'est assez hallucinant! Voir que la loi de 1905, une loi fondamentale de la République française, n'est pas appliquée en Alsace... Mais c'était, au contraire, un argument en faveur de la CEA: comme il y a cette culture du droit local en Alsace, la différenciation était déjà mise en œuvre, de fait.

Propos recueillis par Olivier BRÉGEARD

Olivier Vergne est originaire de Bretagne. Il est arrivé à Strasbourg en 2008 pour enseigner l'histoire-géographie au lycée Marcel-Rudloff, dans le quartier de Hautepierre. En 2017, il a soutenu sa thèse sur la CEA, sous-titrée « Différenciation territoriale, identité régionale et enjeux transfrontaliers », en janvier dernier, à l'université Paris-